Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260706-DELIB_2026_53-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Arnaud LEYZOUR, Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Absents ayant donné pouvoir : Thierry GALES a donné pouvoir à Audrey LARNICOL, François PRIGENT a donné pouvoir à Isabelle LAOT

Secrétaire de séance : Arnaud LEYZOUR

Délibération 2026-53 :
Aménagement d'un cheminement doux piétons/vélos route des Liniou – Attribution du marché

Monsieur Jean-François CAM informe l'assemblée.

L'opération porte sur la réalisation d'un cheminement piétons/vélos le long de la route des Liniou (RD 27), entre l'intersection avec la route du Crapaud et le n° 36 de la route des Liniou, d'une longueur d'environ 440 mètres et d'une largeur de 3 mètres.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au cabinet URBATEAM.

En vue de la réalisation de ces travaux, une consultation des entreprises en procédure adaptée a été publiée le 28 avril 2026, conformément aux dispositions du code de la commande publique.
Le marché est composé de deux lots :
- Lot 1 : Voirie et réseaux humides
- Lot 2 : Aménagements paysagers

À la date limite de remise des offres, fixée au 18 juin 2026, huit offres ont été réceptionnées (quatre par lot). Celles-ci ont été analysées par le maître d'œuvre, au regard des critères prévus dans le règlement de consultation :
- le prix (60 %),
- et la valeur technique (40 %).

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2026.
Après examen des offres, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises ayant été classées mieux-disantes par le rapport d'analyse du maître d'œuvre, à savoir :
- Lot n° 1 – Voirie et réseaux humides : SAS STPA, pour un montant de 438 278,90 € HT ;
- Lot n° 2 – Aménagements paysagers : SA Jo Simon, pour un montant de 7 345,30 € HT.

La commission Travaux réunie le même jour a également été informée des résultats de l'analyse.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260706-DELIB_2026_53-DE

En réponse à une question de Madame Valérie MALLET portant sur les modalités de financement des travaux, Monsieur le Maire indique que l'opération sera financée au moyen de la trésorerie disponible et qu'il pourra éventuellement être fait appel à une ligne de trésorerie. Il informe également l'assemblée que le Département a accordé une subvention d'un montant de 30 000,00 € au titre de cette opération.

S'agissant des modalités de réalisation du chantier, des perturbations de la circulation seront à prévoir pendant la durée des travaux. Selon l'état d'avancement du chantier, la circulation sera organisée en voie unique ou fera l'objet de déviations. Une réunion publique sera organisée à la fin du mois de juillet à destination de l'ensemble des habitants, et plus particulièrement des riverains concernés, afin de présenter le projet et d'en exposer les modalités de réalisation.

Entendu l'exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants,
Vu la mise en concurrence réalisée par le biais d'une consultation en procédure adaptée,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser le Maire à conclure un marché ayant pour objet « *Aménagement d'un cheminement doux piétons/vélos route des Liniou* » entre la commune et les sociétés suivantes :
    - Lot 1 – Voirie et réseaux humides : SAS STPA (4 route de Trégorff – 29290 SAINT RENAN) pour un montant de 438 278.90 € HT,
    - Lot 2 – Aménagements paysagers : Jo Simon SA (Echangeur de Saint Eloi – 29260 PLOUDANIEL) pour un montant de 7 345.30 € HT,
- Autoriser le Maire à signer tout avenant ou toute modification du marché rendus nécessaires à son exécution, dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, dès lors qu'ils ne remettent pas en cause l'objet du marché ni son économie générale.

Jean-Noël BRIANT,
Maire